



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## déclarations

Question écrite n° 89325

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la télédéclaration des revenus. Le nombre d'utilisateurs d'Internet va croissant. Eu égard au succès remporté par la télédéclaration l'an passé avec quelque 3,7 millions d'internautes déclarant leurs revenus sur Internet, mais aux problèmes générés par l'encombrement du réseau, il souhaiterait savoir s'il a mis tout en oeuvre afin de faciliter la télédéclaration des revenus de 2005.

### Texte de la réponse

Dès l'achèvement de la campagne déclarative 2005, le ministre a arrêté de nouveaux objectifs pour 2006 afin d'améliorer le service rendu aux usagers et d'augmenter la capacité de traitement du système informatique, l'objectif étant d'être en mesure d'accueillir jusqu'à 10 millions de télédéclarants. Pour assurer un service de qualité, les travaux effectués ont optimisé les modalités d'organisation de la campagne d'impôt sur le revenu, afin de lisser la charge et de fluidifier le trafic. Des évolutions fonctionnelles ont été réalisées, visant à simplifier le service aux usagers dans la perspective de faciliter ses démarches sur internet. Ainsi, la capacité du site a été multipliée par quatre, avec une capacité de traitement portée de 6 500 à 25 000 déclarations par heure pour 2006. Par ailleurs, un dispositif d'information calqué sur « bison futé » sera mis en place pour inciter les internautes à déclarer en ligne pendant les heures creuses. Un dispositif permettra également, en cas de forte affluence, de prendre rendez-vous avant la date limite de dépôt internet et de bénéficier d'un accès garanti. Enfin, le service de déclarations sur internet offrira à l'identique le service de déclaration préremplie, assorti de l'avantage supplémentaire de la réduction de 20 euros.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89325

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** budget et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** budget et réforme de l'Etat

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mars 2006, page 2916

**Réponse publiée le :** 2 mai 2006, page 4667